

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

AF/AA.

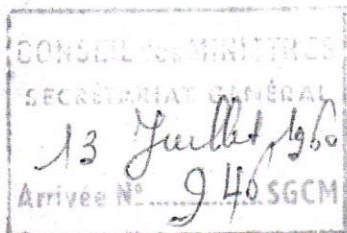
Ord

SOMMAIRE:

Décret portant clôture
de la session extraordi-
naire de l'Assemblée
Législative ouverte le
30 Juin 1960 -

II) ECRETS DU PREMIER MINISTRE

4) NNEE 1960 -4- N° 175 /PCM



LE PREMIER MINISTRE ,

VU la Constitution principalement en son article 25 ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er.- La session extraordinaire de l'Assemblée
Législative ouverte le 30 Juin 1960 est déclarée close
le 13 Juillet 1960-

ARTICLE 2.- Le présent Décret publié au Journal de la
République et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 13 JUILLET 1960

Pour le PREMIER MINISTRE absent,
Le VICE PREMIER MINISTRE;

AMPLIATIONS :

Original	1
P.C.M.	15
ASS.LEGISEL	4
HAUT.COM	1
MINISTRES	14
SGCM	3
J.O.R.D.	1

[Signature]
OKE ASSOGBA
